

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le "Haras National" sous la direction de l'honorable M. Louis Beaubien, à Montréal.—La distribution des grains de semence aux colons pauvres et vente de grains de semence aux cultivateurs qui désirent en acheter.—Nécrologie : Révérend M. Pierre Dionne, ancien curé de St-Alban.

Causerie agricole : Procédés à suivre pour la plantation des arbres, et particulièrement ceux à fruits.

Sujets divers : La population rurale de la province de Québec.—Les semences.—Résultats avantageux obtenus par le drainage des terres humides.—Moyen de détruire le chiendent.—Moyen de détruire les chardons des champs.—Matières propres à être formées en engrais.—Le paillage à l'égard du cheval.

Choses et autres : Ne pas s'endetter pour agrandir son domaine.—Boussole du cultivateur.—Le commerce d'exportation du sucre d'érable.

Recettes : Le vinaigre pour les hémorragies.—Moyen d'obtenir de beaux fruits et en quantité.

REVUE DE LA SEMAINE

Haras national à Montréal.— Nous lisons dans *L'Electeur* : " Sur l'invitation de l'honorable M. Louis Beaubien, les représentants de la presse de Montréal, se sont rendus, mardi, le 9 avril, aux bureaux de MM. Hutchinson et Steele, architectes, où étaient exposés les plans des constructions qui doivent être érigées par la compagnie du haras national. L'honorable M. Rhodes, commissaire de l'agriculture, était présent.

" M. Beaubien expliqua alors très brièvement le but du haras national et les mesures prises pour son établissement. Jusqu'ici les sociétés d'agriculture qui désiraient avoir un étalon, étaient forcées de l'acheter et de l'entretenir, c'est-à-dire d'encourir des dépenses considérables pour la plupart de ces sociétés. La compagnie du haras national se propose de venir à leur aide, en leur affirmant, à des conditions avantageuses des étalons des meilleures races françaises. Dans ce but, M. Beaubien a

fait des arrangements avec la société hippique d'exportation et d'élevage de Paris, pour l'érection en société d'écuries magnifiques sur sa ferme d'Outremont.

" L'association nouvelle a un capital de \$100,000 et rien ne sera épargné pour mener l'entreprise à bonne fin. Les écuries auront 130 x 58 pieds de dimension et trois étages de hauteur. Cinquante étalons normands, percherons et bretons y seront logés dans des boxes spacieux."

Tous ceux qui s'intéressent à l'élevage des chevaux dans notre pays applaudiront à ce mouvement de la part de l'honorable M. Beaubien, dans le but d'établir un haras national depuis longtemps à l'état de projet, et nous ne doutons pas qu'il reçoive le plus grand encouragement possible de ceux qui ont à cœur l'amélioration de notre race chevaline. C'est par l'établissement d'un haras national que l'élevage se fera dans les meilleures conditions possibles ayant pour point de départ des chevaux appropriés à nos besoins, et où ces animaux seront confiés à des personnes qui ont une connaissance spéciale de l'élevage des chevaux. Ce haras national, nous n'en doutons pas, donnera occasion à l'établissement d'une école où un certain nombre de jeunes gens pourront recevoir une éducation hippique et auxquels seraient livrés des brevets de capacité pour le dressage des chevaux. On créerait pour ces jeunes gens des carrières utiles, fructueuses, et on rendrait un service signalé à tous ceux qui possèdent des chevaux de sel ou d'attelage. Nous atteindrons ce but en réunissant au haras national tous les éléments de la question chevaline, au double point de vue théorique et pratique des hommes et des chevaux. Les jeunes gens munis d'un brevet de capacité seraient, sans aucun doute, accueillis favorablement, et par leurs connaissances hippiques, par les bons soins qu'ils ne cesseraient de donner aux chevaux, ils contribueraient largement à l'amélioration d'une industrie pouvant rapporter de grands profits. Tant vaut l'homme, tant vaut le cheval.

LES GRAINS DE SEMENCE.

Aide aux colons pauvres.

Le comité nommé pour la distribution gratuite des grains de semence aux colons pauvres a acheté de MM. Pennée et Tanguay, marchands de Québec, les grains qui devront être fournis dans les diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi. Le comité a fait en outre, des arrangements avec les fournisseurs pour qu'ils vendent en même temps des grains à ceux qui désireraient en acheter.

La lettre circulaire qui suit a été en conséquence adressée à tous les prêtres et curés de ces trois diocèses :

Monsieur le curé,

Le comité, présidé par Son Eminence le Cardinal et chargé de la distribution des grains de semence aux colons pauvres, a passé avec nous un contrat par lequel nous sommes obligés de fournir ce grain aux prix suivants :

Blé	1ère qualité.....	\$1.50
Avoine blanche	"	0.50
Pois	"	1.00
Orge	"	0.75

Nous sommes obligés pour ces prix de délivrer le grain à la station du chemin de fer la plus voisine ou au port de mer le plus proche du lieu de destination du grain sans aucune charge pour fret ni transport.

Mais le contrat que nous avons passé pour la fourniture du grain aux pauvres exige que nous ayons aussi du même grain rendu sur les lieux pour vendre à ceux qui sont capables d'en acheter, et qui désirent le faire aux mêmes prix que celui auquel nous vendrons au comité.

Le comité a considéré qu'il était important de fournir du grain de cette excellente qualité à des prix aussi avantageux à tous ceux qui voudraient en acheter pour renouveler la qualité du grain dans la province et l'améliorer.

En conséquence, s'il y a des gens de votre paroisse qui désirent acheter de ce grain, et s'il n'y a personne chez vous qui désire en vendre ou soit en position de le faire, voulez-vous avoir la bonté de faire signer dimanche prochain après la messe à ceux qui veulent en acheter, le document ci-inclus et nous le transmettre ensuite afin que nous achetions le grain et le fassions transmettre aussitôt possible à la station ou port de mer la plus voisine de votre paroisse.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos bien dévoués,

FRANK PENNÉE,
GEORGE TANGUAY.

Les faits mentionnés dans cette circulaire sont exacts.

L. P. Sirois. N. P.,

Secrétaire du Comité.

Le comité a décidé que les demandes de cette nature pourraient être transmises d'ici au 1er mai.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Courrier du Canada* :

" Ainsi les grains de semence doivent être distribués gratuitement à tous les cultivateurs des diocèses de Québec, Chicoutimi et Rimouski, trop pauvres pour s'en procurer autrement.

" Outre cette distribution gratuite, les fournisseurs avec qui le comité a fait son contrat, s'engagent à fournir les grains aux prix mentionnés dans la circulaire plus haut publiée, à tous ceux qui désireront en acheter.

" On constatera que les prix indiqués dans la circulaire, rectifient quelques-uns de ceux que nous avons signalés hier.

" Si l'on considère encore ces prix trop élevés, on est parfaitement libre de ne pas acheter les grains dont on a besoin, des fournisseurs du comité.

" Mais le comité désire faire remarquer que l'échelle de prix acceptée par lui, n'est pas très élevée, si l'on tient compte des frais de transport et de livraison aux différentes stations et ports de mer.

" Enfin nous tenons à informer le public que le comité présidé par Son Eminence a la direction absolue de cette distribution des grains de semence. "

Nécrologie.

Révérend M. Pierre Dionne

ancien curé de St-Alban, dans le comté de Portneuf

La mort depuis quelque temps fait de nombreuses victimes dans le clergé de l'archidiocèse de Québec. Ses coups toujours terribles, semblent frapper particulièrement, dans ces jours de deuil, ceux dont les hautes qualités pourraient encore rendre des services éminents. Tout récemment, Québec pleurait la perte d'un prêtre sur qui la piété et la charité se personnifiait parfaitement. Aujourd'hui, nous déplorons la mort du Rév. M. Pierre Dionne, ancien curé de St-Alban, décédé, samedi le 30 mars, à St-Jean, Ile d'Orléans. Il est impossible d'exprimer la douleur dans lequel ce triste événement a plongé les paroissiens de St-Alban. Oh ! non, car il y a de ces choses que le cœur humain ressent bien, mais qu'il ne peut communiquer par le langage.

Monsieur Dionne était né à la Rivière-Ouelle, en 1826. C'est au collège de Ste-Anne, que ce saint prêtre passa les premières années de sa jeunesse. Il s'attira par ses manières franches et agréables, l'estime de tous ses compagnons. Admis plus tard dans les rangs du clergé, on ne craignait pas de lui confier, tout jeune encore, la paroisse de St-Alban, dont il a été le premier curé. Oh ! c'est là, que son grand cœur se montre à découvert, que ses vertus et ses talents administratifs se manifestent. Il n'y a rien qu'il n'entreprenait pour cette jeune paroisse qu'il a porté à cet état florissant où elle est aujourd'hui. Enfin, après vingt-cinq ans de labeur et de travaux de tout genre, il est forcé de se retirer, pour refaire un peu sa santé délabrée, et ce fut la paroisse de St-Jean, qui eut le bonheur de le revoir, et même celui de conserver ses cendres qu'il vient de rendre à la terre.

Les paroissiens de St-Alban ont vivement manifesté

le désir de posséder au milieu d'eux, les dépouilles de leur vénéré pasteur, mais cette faveur fut refusée.

Les funérailles ont eu lieu le 3 avril; la foule était immense, tellement que l'église pouvait à peine toute la contenir: Ce concours extraordinaire suffit à lui seul pour procurer l'estime dont jouissait cet homme de bien. Les décorations étaient splendides, tout avait été préparé avec goût, sous l'habile direction de M. L. Mayrand, curé de la paroisse. Messieurs les curés de l'île avaient bien voulu se rendre la veille, pour escorter jusqu'à l'église, les restes de leur ami, et chanter en chœur l'office des morts pour le repos de son âme.

Le corps était porté par MM. les marguilliers de St-Jean. La levée fut faite par le Rév. M. Ls Gagnon; et le Rév. M. W. Blais, officia, accompagné des RR. MM. J. E. Leclerc et J. W. Perron, faisant les fonctions de diacre et sous-diacre.

Outre les membres du clergé déjà nommés, on remarquait au chœur, les RR. MM. Chas Hallée, Henri Pâquet et Laciance Mayrand. Nous prions la famille de vouloir bien accepter nos plus sincères condoléances.

R. I. P.

UN AMI.

CAUSERIE AGRICOLE

PROCÉDÉS À SUIVRE POUR LA PLANTATION DES ARBRES, ET PARTICULIÈREMENT CEUX À FRUITS.

S'il est un sujet à la fois important et utile, c'est la plantation des arbres dont on attend les plus douces jouissances, ou des récoltes qui viennent augmenter d'une manière aussi précieuse nos ressources alimentaires. Cependant le plus grand nombre de cultivateurs exécutent cette opération avec peu de soins, et sont réduits à recommencer plusieurs fois une entreprise qui, bien conduite d'abord, eût réussi complètement. Pendant ce temps les années s'écoulent, et l'on atteint le terme fatal sans avoir obtenu une juste indemnité de ses dépenses. En culture d'ailleurs, la chose qu'il faut le mieux employer c'est le temps, et une plantation qui ne réussit pas est non-seulement une perte réelle, mais elle recule l'époque de la jouissance d'une façon irrémédiable, contre laquelle l'argent même est sans effet.

Il est une puissance devant laquelle l'intelligence du cultivateur doit toujours s'humilier; cette puissance, c'est la nature qui procède invariablement, et nous indique ce que nous devons faire, quand nous savons observer sa marche et l'imiter fidèlement. Il est vrai que la nature ne plante pas, c'est-à-dire qu'elle ne change pas de place l'arbre qu'elle a produit de semis, mais elle ne nous offre pas moins les indications certaines à suivre et dont nous ne nous écarterons qu'avec préjudice.

Ainsi quand nous déplantons un arbre bien venant, nous avons la certitude que la place qu'il occupait et la manière dont il y était établi était parfaitement appropriées à son espèce et à ses besoins, et nous avons une forte présomption qu'en le replantant dans des conditions identiques, nous lui conserverons sa vigueur et sa santé.

Tout l'art de la plantation consiste donc dans cette facile remarque, et l'on avouera qu'il ne faut pas être sorcier pour devenir bon planteur.

L'arbre qu'on déplante, et non qu'on arrache, comme on le dit communément, mérite d'être examiné sous le rapport de ses racines, de son collet, de son trouc et de ses branches. Chacune de ces parties s'est développée selon la volonté de la nature dans l'individu venu de graine; il est donc essentiel, si l'on veut qu'elles remplissent leurs fonctions, de les disposer dans la transplantation absolument de la même manière.

Cependant la plupart des auteurs, d'ailleurs fort recommandables, qui ont écrit sur ce sujet, se sont singulièrement éloignés des indications naturelles. Olivier de Serres, ce patriarche de l'agriculture, est celui qui s'en est le plus rapproché, car il a prescrit de ne planter les arbres qu'à environ six pouces, encore dans les terrains sablonneux et légers. Tous les autres, et Duhamel lui-même, indiquent un pied au moins, et plus si la nature du sol est plus légère.

M. Noisette, dans son *Manuel du jardinier*, dit que généralement il faut n'enterrer jusqu'au collet: cependant, ajouta-t-il. " Cette règle offre beaucoup d'exceptions: il est telle espèce qui veut voir sa racine, comme disent les jardiniers; telle autre se trouve bien enterrée profondément. On peut donner comme règle ordinaire que les arbres à tissu lâche et mou, reprenant aisément de boutures, ne craignent pas d'être enterrés au-dessus du collet, surtout les individus obtenus de boutures. Ceux à fibres sèches, dures et fragiles, veulent avoir leur collet toujours découvert, et même quelquefois la base de leurs grosses racines.

Malgré ces opinions contraires, on peut établir pour règle invariable dans la transplantation, le maintien du collet au niveau du sol. Ce précepte, le plus essentiel, peut être appuyé par les faits et les raisonnements capables de produire la conviction.

Qu'est-ce d'abord que le collet? c'est le point de rencontre ou de jonction entre le trouc et les racines. Ce point peut être plus ou moins élevé, selon la nature des végétaux et la manière dont la graine a été semée; car, supposons que celle-ci ait été plus profondément enterrée, la plumule aura eu plus d'efforts et plus de chemin à faire pour sortir de terre, et conséquemment le collet sera plus éloigné des racines que lorsque la graine aura été semée à fleur de terre. Lorsque la plumule a surpassé le sol, la partie qui se trouve à l'air s'endurcit et forme sa tige; celle qui est enterrée reste molle par la privation de la lumière, et se trouve plus propre à émettre les fibres qui constituent les racines. Aussi, l'endurcissement de la tige aérienne resserrant les tissus, tandis qu'il y a relâchement dans la tige souterraine, il se forme à l'endroit qu'on appelle le collet un empâtement d'abord peu sensible, mais qui croît à mesure que l'arbre grandit. C'est de cet empâtement, où la sève afflue en abondance et se trouve arrêtée par le resserrement de la tige, que partent toutes les racines produites par l'excès de sève qui cherche à s'ouvrir un passage.

Le jeune arbre, ainsi établi, jouit de tous les organes

nécessaires ; il n'a plus à en former de nouveaux, il n'a besoin que de les entretenir, en suivant les phases de sa végétation : il est conséquemment dans l'état le plus favorable à sa prospérité. Ce serait donc folie de porter le trouble dans cette vie régulière en ne remplaçant pas l'individu dans les conditions que l'on fait naître.

Voyons un peu ce qui arriverait dans les deux cas que nous allons supposer, l'un de la plantation trop peu profonde. L'autre de la plantation trop enterrée.

Dans le premier cas, la partie supérieure des racines se contracte par l'influence de l'air et de la lumière ; et, suivant le cas, elle se dessèche au point de ne plus permettre le passage aux fluides séveux vainement pompés dans le sol par les suçoirs des racines fibreuses. Si l'air est froid, ces parties précédemment enterrées, et conséquemment bien plus sensibles, peuvent être désorganisées promptement. Supposons que malgré ces désordres l'arbre parvienne à s'établir dans sa nouvelle place, grâce aux racines du centre garanties par celles de la circonférence, sa reprise sera toujours précédée d'un état de langueur qui durera autant de temps qu'il en faudra pour la formation d'un nouveau collet inférieur au premier, et pour que la partie supérieure des racines en contact avec l'air s'endurcisse au même degré que le tronc, et soit devenue suffisamment insensible à ses variations. Indépendamment des maladies organiques qui peuvent naître, par la suite, du malaise dans lequel s'est trouvé l'arbre, son développement est au moins retardé d'un an ou deux, l'époque de la jouissance d'autant, et ces inconvénients sont les moindres qu'on ait à craindre.

Dans le second cas où le collet se trouve enterré, les dangers sont plus graves encore, et cependant c'est la pratique la plus généralement conseillée. Dans cette situation, les racines, ne recevant plus les influences atmosphériques qui aidaient leur action aspirante, cessent de fonctionner ; la portion du tronc enterrée ne peut émettre de nouvelles racines qu'après un temps d'autant plus long, que l'arbre est plus âgé et son tissu plus serré ; si cette émission a lieu, l'arbre reprend enfin pour quelque temps, parce que la mortalité s'empare des anciennes racines et établit au centre de la base de l'arbre un foyer d'infection qui le fait périr tôt ou tard.

On conçoit que dans cette opération on fait des boutures et non des plantations, et que la reprise serait plus certaine en supprimant toutes les racines jusqu'au collet, parce que l'arbre n'aurait à supporter que la crise occasionnée par l'émission des racines, et n'aurait pas à combattre le malaise causé par la pourriture des anciennes.

Pour prouver l'exactitude de ces faits, nous citons les termes mêmes de Duhamel : il dit, dans son *Traité des semis et plantations* : " Il est d'expérience que les arbres bien enterrés languissent jusqu'à ce qu'il se soit développé de nouvelles racines plus élevées, et comme il y a des arbres qui ont peu de dispositions à produire des racines par leur tronc, ils dépérissent peu à peu ; d'ailleurs, les racines qui se développent près de la superficie, ne manquent pas d'épuiser celles qui sont plus avant en terre ; les arbres ainsi plantés sont presque dans le cas de ceux qu'on élève de bouture : ils languissent jusqu'à

ce que les nouvelles racines se soient suffisamment étendues. Joignons à cela que la terre de la superficie étant toujours la meilleure, les racines qui s'y répandent ramassent plus de sucs quand on les place dans une terre moins fertile ; enfin il paraît qu'il faut, pour que la végétation s'opère bien, que la terre qui environne les racines et les racines elles-mêmes, éprouvent un certain degré de chaleur. "

Des expériences plus concluantes encore que les raisonnements de la pratique sont venus confirmer le principe de la plantation des arbres avec le collet au niveau de la terre. Pour cela on en a planté plusieurs comparativement à des profondeurs inégales ; ceux dont le collet a été maintenu rez-de-terre, l'ont immédiatement emporté sur leurs rivaux, dont le dépérissement s'est montré en rapport direct avec le degré d'enfoncement en terre. Mais comme il aurait pu arriver que toute autre cause eût produit la supériorité de végétation dans les premiers, on a rechargé leur base de terre, du façon à ce qu'elle se trouvât à une égale profondeur que les plus enterrées, et dans la même année une langueur très remarquable s'est emparée d'eux ; l'année suivante on les a déchaussés, et bientôt la vigueur de leur végétation a prouvé qu'on les avait rendus à leur état normal.

Nous croyons en avoir dit assez pour convaincre nos lecteurs de la nécessité de maintenir les collets des arbres au niveau du sol, tel enfin qu'il était dans la pépinière. Nous ne dirons rien de l'enfoncement d'un arbre jusqu'à la greffe, parce qu'on ne doit pas ignorer qu'en agissant ainsi nous perdriions les avantages de la greffe, faire un franc de pied par les racines qu'il émet du bonnet de la greffe, et qu'outre la lenteur de sa fructification il porte un germe de destruction dans la partie du sujet qui trop enterrée finit par pourrir.—(A suivre.)

La population rurale.

La population rurale de la province de Québec a-t-elle augmenté de 1851 à 1856 ?

Un examen attentif des tableaux du recensement de 1851 et la comparaison de ces tableaux avec les rapports municipaux pour 1856 nous autorisent à croire que le mouvement d'émigration dans cet intervalle de cinq ans nous a fait perdre plusieurs milliers de nos compatriotes.

Le dépeuplement paraît avoir porté plus particulièrement dans les districts ruraux.

Si l'on veut savoir dans quelles proportions, nous dirons que sur ce point il y a divergence d'opinions et différence notable dans les calculs.

Ainsi, pendant que la *Patrie* estime à 239,367 le nombre de personnes qui, dans un intervalle de cinq années, ont déserté nos campagnes pour aller tenter fortune ailleurs, le *Free Press* d'Ottawa dit que l'exode de nos compatriotes n'a pas dépassé 45,000.

Voici, au reste, la réflexion du *Free Press* au sujet de cette diminution dans la population rurale et nous croyons que le *Free Press* est le plus près de la vérité que *La Patrie* :

M. B. Sulte, l'abbé Tanguay et d'autres autorités, dit-

il, disent que la moyenne de l'accroissement naturel de la population dans le Bas-Canada est d'environ quatre pour cent par année, ou, en d'autres termes, que la population doit doubler, par augmentation naturelle, tous les vingt-cinq ans. Cela étant, l'augmentation naturelle dans la population des comtés ruraux de Québec durant les cinq années finissant avec 1886—étant donné une population de 1,147,027 en 1881—devrait être de 229,405. Or, les derniers rapports municipaux, si on les compare à la statistique de 1881, montrent une diminution de 45,000.

Ainsi donc, dans la période qui s'est écoulée entre 1881 et 1886—c'est-à-dire cinq années—la province de Québec n'a pas uniquement perdu le surplus dû à l'accroissement naturel de la population, mais encore 45,367 autres personnes.

Si l'on demande maintenant au profit de quel pays s'est opéré ce dépeuplement, nous n'hésitons pas à dire avec le *Free Press* que la presque totalité de ceux qui ont quitté nos belles campagnes sont allés se fixer dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre.—*L'Événement*.

Les semences.

L'arrivée du printemps fait penser au cultivateur que l'époque des grands travaux approche et qu'il doit se tenir prêt, dès à présent, pour effectuer ses ensemencements dans le meilleur temps possible et avec toute la rapidité désirable.

C'est, en effet, de l'ensemencement, de la manière dont il a été exécuté, de l'état du sol au moment de son exécution, que dépend en grande partie le succès ou la non réussite de la récolte. Evidemment, un champ peut avoir été ensemencé dans les meilleures conditions et ne pas rapporter cependant tout ce qu'il aurait dû rapporter; pendant toute la durée de la végétation, la plante qui se développe a une foule d'ennemis à craindre, et contre lesquels le cultivateur est impuissant. Mais dans les conditions ordinaires, de deux champs également fertiles et également travaillés, soumis aux mêmes influences atmosphériques, celui qui portera la meilleure récolte sera celui qui aura été ensemencé dans les meilleures conditions.

La première chose qu'il importe de considérer dans les ensemencements est l'époque à laquelle, en règle générale, ils doivent être faits. Il est évident, tout d'abord qu'il est impossible de donner une règle fixe: L'époque de l'ensemencement varie non seulement avec la nature des plantes cultivées, avec la variété, mais aussi avec le climat, avec le sol, sa nature, sa composition, son exposition, etc.

Le principe qui peut cependant être posé, principe admis et enseigné par toutes les autorités en matière d'agriculture, est celui-ci: Les plantes donnent un rendement en grain d'autant plus considérable que la saison végétative est plus longue.

Partant de là, il est facile de détruire cette règle relative applicable partout et dans toutes les conditions: Les ensemencements doivent être faits le plus tôt et le plus vite possible.

C'est surtout au Canada, et plus particulièrement dans la province de Québec, qu'il importe de ne pas oublier ce principe. Le temps pendant lequel les plantes végé-

tent sur le sol est excessivement court et un retard d'une ou deux semaines au moment des semailles peut produire une différence considérable dans le rendement de la récolte.

En Europe, comme dans certains états des Etats-Unis, les cultivateurs ont l'avantage de pouvoir opérer leurs ensemencements à deux époques différentes de l'année: en automne et au printemps. Le travail se trouve ainsi plus divisé, mieux réparti et chaque opération peut être mieux faite et temps opportun. En automne on sème la plus grande partie des grains, le blé, l'avoine, le seigle, etc. justement parce que l'on sait très bien que le rendement de ces ensemencements d'automne est toujours de beaucoup supérieur à celui des ensemencements de printemps. Ceci est donc la plus claire démonstration de la vérité du principe que nous avons énoncé plus haut. Au printemps, c'est le tour de toutes les plantes fourragères et celles-ci encore sont semées dès que le sol est suffisamment préparé et que les fortes gelées ne sont plus à craindre.

Etre toujours prêts, tel peut être donc le résumé de ces courtes observations. Faire bien et surtout faire vite, telle doit être la devise du cultivateur à l'approche des ensemencements.—*Le Courrier de St-Hyacinthe*.

Le cultivateur soigneux voit dans la semaille de ses plantes une des opérations les plus importantes de sa pratique; il veille scrupuleusement à ce qu'elle soit faite dans toutes les conditions qu'il croit bonnes et utiles. S'il tient à participer lui-même aux travaux manuels de l'exploitation de la ferme, ce sont les travaux des semailles qu'il choisit afin d'être assuré qu'ils seront bien faits.

On ne peut jamais trop réfléchir aux conditions qui font les bonnes semailles et de les mettre en pratique.

Résultats avantageux obtenus par le drainage des terres humides.

On a toujours reconnu et constaté les heureux effets de l'assainissement des terres humides, mais les bénéfices que l'on obtient d'une terre bien drainée ne sont pas toujours immédiats, ils sont rarement sensibles avant deux années révolues, dans les sols très argileux et humides. Dans les terrains légers, les effets peuvent se faire remarquer dès la première année, lorsque les terres ont été drainées à l'automne. Une forte sécheresse d'été fend la terre dans toute sa profondeur: elle y produit mille petits interstices, pour ainsi dire, invisibles, le labour sous-sol y aide puissamment; et lorsque les pluies arrivent, la terre se remplit graduellement comme une éponge, et laisse ensuite filtrer l'eau par les joints. Ce travail de la nature une fois terminé, la terre n'est plus mouillée, elle n'est qu'humide; si l'on en prend une parcelle dans la main ce n'est plus de la boue, c'est de la pâte.

On peut travailler le champ drainé trois ou quatre semaines avant un autre de même nature, mais non drainé; les semailles du printemps ont lieu plus tôt: la germination se fait d'autant mieux que la terre est moins froide, plus accessible aux moindres rayons du soleil et à la cir-

culatlon de l'air. Tout en se raffermissant, le sol devient plus croûteux ; les racines tendent à descendre plus bas, et par suite, la paille et le grain mûrissent plus tôt, sont d'une venue plus régulière, leur produit plus considérable. Les avantages, sous ce rapport, sont déjà immenses ; car ils peuvent facilement donner dès la deuxième et la troisième années, par une récolte plus abondante et par une qualité meilleure des produits, de quoi payer toutes les dépenses du drainage.

Si, de plus, l'on veut bien tenir compte du changement qui s'opère dans le sol même, par la disparition d'une humidité excessive, par l'écoulement des eaux stagnantes, par la suppression de toute acreté dans les éléments de la végétation ; si l'on réfléchit à ce que vaut le contact de l'air circulant jusqu'au fond du sol et se condensant dans les tuyaux, on reconnaîtra sans peine que la terre doit s'améliorer beaucoup et devenir d'autant plus productive que, tout en lui donnant beaucoup d'engrais et de labours profonds sous le sol végétal, on aura changé la température.

Moyen de détruire le chiendent.

Le chiendent est une plante parasite dans les terres arables. On emploie pour le détruire, la charrue, la herse, l'extirpateur, etc. Ses racines, qui tracent sous le sol plutôt qu'elles ne s'enfoncent, résistent rarement dans les temps ordinaires, c'est-à-dire quand les années ne sont pas pluvieuses, à deux ou trois labours donnés pendant les temps chauds.

Si cependant la terre est forte, il peut être utile de labourer à l'automne ; les mottes de terre, émietées par la gelée, se divisent ensuite par les labours postérieurs et ne protègent pas la mauvaise plante contre les rayons du soleil. Après chaque labour, il faut laisser le sol en arrêtes, afin qu'il soit plus exposé à la chaleur.

Dans les terres légères, il suffit souvent d'une jachère ordinaire et même d'une récolte jachère bien soignée, d'une culture de pommes de terre, par exemple, pour détruire le chiendent.

Si l'année est pluvieuse, le sol humide, les labours peuvent être insuffisants : il ne suffit pas de tourner et de retourner le sol, il faut ramasser les racines. Dans la culture, on emploie pour cela la herse. Toutefois le chiendent est moins difficile à détruire que les plantes à racines profondes, ou bulbueuses ou tuberculeuses, le chardon des champs, l'avoine à chapelet, etc.

Quand on a lieu d'espérer que la terre se desséchera suffisamment pour détruire le chiendent, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à se servir de la herse ; car cet instrument, si on le passe de suite après le labour, en nivelant le sol et en tassant la terre, garantit contre l'action du soleil les racines qui ne sont pas enlevées. Il y a, du reste, intérêt à laisser ces racines dans la terre : après leur dessiccation, elles se décomposent et fournissent un excellent engrais. C'est un trésor, dit Mathieu de Dombsle, qui vaut une récolte enterrée verte.

Après avoir ramassé le chiendent, on le jette quelquefois dans la fosse au fumier, ou dans les étables, pour li-

tière. Il faut, dans tous les cas, à cause de la facilité avec laquelle il reprend racine, attendre qu'il soit décomposé avant de porter le fumier dans les terres.

Dans nos campagnes, on laisse le chiendent se perdre sur les lisières des champs, sur le bord des chemins ; mauvaise habitude. C'est un engrais perdu. Souvent même la plante végète et envahit de nouveau la terre : on doit au moins la brûler pour répandre les cendres sur le sol.

Moyen pour détruire les chardons.

On coupe la tige des chardons lorsque le temps est à la pluie, le pied resté en terre, pourrit alors presque toujours, et ne produit pas de rejets, tandis que la végétation deviendrait puissante si la coupe avait lieu dans un temps de sécheresse.

Matières propres à être formées en engrais.

Autant par raison de santé que par raison d'économie, le cultivateur intelligent doit réunir avec soin les matières qui, sur toute la surface de sa propriété, sont susceptibles d'entrer en putréfaction, et les transformer en engrais. Les gaz qui forment la base de la nourriture des plantes sont nuisibles et même fatals à la santé des hommes ; l'hydrogène sulfuré et le gaz acide carbonique, par exemple, sont très dangereux ; ils se dégagent généralement des tranchées d'écoulement, des mares boueuses et de tous les lieux où les eaux n'ont pas d'écoulement. Leur présence est indiquée par l'impureté de l'air ; tout ce qui chasse le sens et l'odorat est plus ou moins nuisible à la santé, et là où une mauvaise odeur domine, il y a danger de maladie.

Donc le cultivateur qui, désireux de faire la plus grande quantité possible d'engrais, s'efforce d'en tirer de tous les lieux où des ordures peuvent s'accumuler, obtient à la fois deux résultats utiles : il enrichit ses terres et préserve sa santé et celle de sa famille. Les balayures d'appartements, le raclage des caves, les immondices des cours, les boues des fossés, les vidanges des mares, les vases d'étang, sont autant de matières propres à former et à alimenter le tas du compost. Réunies et mélangées, puis couvertes d'une couche de terre par rangs alternatifs, ces matières cessent d'être dangereuses, mais elles deviennent fort utiles.

Le pansage à l'égard du cheval.

Généralement, dans une ferme, on néglige trop, beaucoup trop, les soins de propreté qu'exige le cheval. On ne doit cependant pas ignorer le proverbe qui dit qu'un animal bien pansé est à moitié nourri, et que le jeu de l'étrille équivaut à un picotin d'avoine.

Le pansage rend la peau plus souple, plus fine, le poil luisant, les articulations souples, et agit de la manière la plus heureuse sur la vigueur, la bonne humeur, le contentement et la santé de l'animal. Sans le pansage, il est pour ainsi dire impossible qu'un cheval se porte bien. Dans tous les cas, il sera chagrin, irritable, mal à l'aise,

et ne rendra qu'à contre cœur le service qu'on lui demande.

Exigez donc que le passage, quelque pressants que puisse être les travaux de la ferme, soit régulièrement et soigneusement donné, sinon une fois par jour, au moins trois fois par semaine.

Choses et autres.

Ne pas s'endetter pour agrandir son domaine.—De la part du cultivateur c'est une grande imprudence et se créer une occasion de malaise, que d'emprunter de l'argent dans le but d'agrandir l'étendue de sa terre. C'est une vérité consacrée depuis longtemps par l'expérience, qu'un arpent de terre bien cultivé n'a presque pas de limite dans sa production. Le cultivateur qui a toujours en vue les plus grands profits à obtenir de sa ferme, préfère toujours une petite ferme à laquelle il peut donner tous les soins de culture, qu'à une grande ferme qui l'obligerait à négliger le plus souvent les travaux les plus importants de culture.

Citons un exemple entre mille : L'engrais que l'on répand sur deux arpents de terre donnera nécessairement de meilleurs résultats si l'on répandait cette même quantité sur un seul arpent, et les frais d'épandage seraient moins dispendieux.

Aucun cultivateur ne peut avantageusement agrandir sa terre, à moins que la partie qu'il cultive n'ait acquis le plus grand degré de fertilité, et qu'il ait la certitude de pouvoir accorder les mêmes soins et d'une manière profitable à la partie de terre qu'il veut acheter pour agrandir son domaine.

Boussole du cultivateur.—De même que toutes les autres branches de l'industrie humaine, l'agriculture a besoin pour prospérer de produire beaucoup et à bon marché; c'est par là seulement que les populations rurales remplissent leur tâche envers le reste de la société, en maintenant constamment le prix des denrées en rapport avec les ressources de toutes les classes de consommateurs.

Pour accomplir ce devoir, le laboureur ne doit pas perdre un seul instant de vue le sage précepte de Math eu de Dombasle : " Travaillez toujours les yeux fixés sur le marché. "

Le sucre d'érable.—Le sucre d'érable constitue un article de notre commerce d'exportation, mais dans des proportions assez modestes. Il n'en a été vendu en tout à l'étranger que 200,472 livres. Cette quantité représente en valeur la somme de \$18,597.

Ces sont les Etats Unis qui paraissent les plus friands de notre sucre. Québec leur en a envoyé 199,339 livres. A l'Angleterre, nous n'avons vendu que 479 livres et à la France 157. Il y aurait peut-être moyen d'approvisionner plus largement ces marchés.

Ajoutons que de toutes les provinces, Québec est à peu près la seule ville qui fait un commerce assez important de sucre d'érable. Ontario n'a exporté, pour sa part, que mille livres de sucre.

Un cultivateur de Ste Julienne, dans le comté de Montcalm, M. Joseph Thibaudeau, qui possède une sucrerie de 5,000 érabes a déjà fait au-delà de 2,000 livres de sucre. La température est magnifique et tout fait présager que les fabricants de sucre dans la province vont réaliser des profits considérables en exploitant leurs sucreries.

RECETTES

Le vinaigre pour les hémorragies.

Le vinaigre peut être employé avantageusement pour arrêter les hémorragies, qui présentent parfois de grands dangers, surtout à la campagne. Ce système a été mis en usage avec succès pour un bœuf qui avait eu la corne fracturée. Le vinaigre seul appliqué sur le mal, a donné un résultat satisfaisant presque instantanément.

Pour obtenir le vinaigre plus ou moins concentré, il suffit de le chauffer afin de faire évaporer l'eau en partie. On trempe alors une éponge ou un morceau de linge dans le vinaigre tout chaud et on lave la fracture; on imbibé ensuite l'éponge ou le linge, et on la fixe à demeure sur la plaie par un bandage placé avec le plus grand soin.

Cette recette peut être fort utile dans certaines circonstances difficiles, alors surtout que les cultivateurs sont éloignés de

tout vétérinaire. Les hémorragies font rapidement leur chemin, et il est nécessaire pour les arrêter d'employer un remède qui agisse rapidement.

Moyen d'obtenir de beaux fruits et en quantité.

Il faut planter de beaux arbres, de bons sujets, aussi jeunes que possible, afin de pouvoir les élever sur toutes les formes qu'on voudra. Au bout de deux ans au moins, on creuse autour de chaque arbre, en ayant soin d'en épargner les racines, une fosse qu'on remplit de bon fumier consommé, qu'on inonde d'eau grasse, et l'on comble ensuite avec la terre enlevée.

Grâce à cette simple opération, la sécheresse ne peut avoir aucune prise sur les arbres, surtout si pendant l'été, on a soin de recouvrir de fumier la surface de la terre.

La force et la vigueur qu'acquissent ainsi les arbres contribuent aussi beaucoup à en éloigner les insectes.

La saison la plus favorable à l'opération de la fumure entre deux terres est l'automne.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

Normands, Percherons, Bretons.

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie.
R. AZIZIA TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889 — 24.

A VENDRE

A la ferme de M. S. Lesage à Hébertville.

Le soussigné, gérant de la ferme de M. Lesage à Hébertville, offre en vente deux magnifiques taureaux pur Jersey, l'un de deux ans et l'autre de trois ans.

S'adresser à

SYLVESTRE BOUCHARD,
HÉBERTVILLE, P. Q.

18 Avril 1882.—4.

Terre à vendre.

Une bonne ferme, contenant douze arpents de front sur quatre de profondeur, dont cent arpents en culture, la balance, boisée en partie de bois franc. La partie en culture est bien faite et clôturée sans épargne. Maison en bois ainsi que fournil et autres dépendances; grange, étable, etc., avec fondations en pierre; le tout est en parfaite condition et tout neuf. Cette propriété est située dans la paroisse de STE FRANÇOISE, district de Kamouraska. Bonne occasion pour établir deux familles, Conditions faciles et titres parfaits.

Pour informations, s'adresser, sur les lieux à B. DASTOUS, ou à P. FOURNIER, ccr., N. P., Trois Pistoles.

N. B.—L'acheteur pourra aussi se procurer les animaux de fermes nécessaires, si besoin il y a, ainsi que ménage, etc.

18 Avril 1880.—6 m.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.

A LOUER

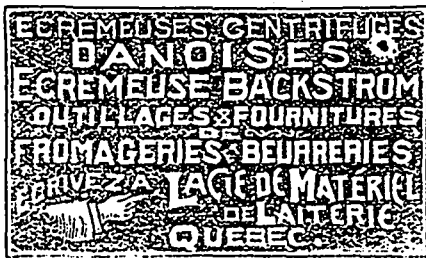
UNE TERRE

située près de l'église de St Augustin, comté de Portoucaf.

S'adresser à

JEAN D. BROUSSEAU
62 rue St Louis, QUÉBEC.

On peut avoir des renseignements au bureau de la Gazette des Campagnes.
14 mars 1889.



14 février 1889.

Bureau :

54

rue du Palais
Haute-Ville
Québec.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS ET BRETONNS,
BETAIL AYRSHIRE,
COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
30, Rue St Jacques, MONTRÉAL

GRANDE OCCASION

LIVRES A PRIX RÉDUITS

POUR

Bibliothèques paroissiales et particulières.

Nous offrons en vente avec un grand escompte sur les prix ordinaires des Libraires notre assortiment de détail de Livres de Théologie, Histoires variées, Littérature.

Vente sans rés. rve.—Conditions faciles de paiement à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,
6 à 14, rue St Vincent, Montréal

LES
Celebres Lunettes
DE
B. Laurance



sont les meilleures pour soulager la vue, là où tous autres moyens ont été sans succès. Des certificats de toutes les célébrités médicales du Canada peuvent être vus chez L. A. Paquet, marchand, à Ste Anne de la Pocatière où ces lunettes sont en vente.

1er juin 1888.

AVIS.

A tous et chacun des débiteurs de feu Cyprien Renoif, marchand de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata.

Avis vous est par les présentes donné par Joseph Rioux marchand, de Trois-Pistoles que, par acte passé à Trois-Pistoles, devant Mre Alexandre Gagnon notaire, en date du premier avril mil huit cent quatre-vingt neuf, il a acheté des héritiers du dit feu Cyprien Renoif toutes les Créances encore dues le vingt-six mars dernier à la succession du dit feu Cyprien Renoif, par billets promissoires, obligations, comptes courants, jugements et autrement, sans aucune exception ni restriction quelconque, et que le dit acte de vente et cession a été dûment déposé suivant la loi au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Kamouraska, à Fraserville.

Trois-Pistoles, 3 avril 1889.

JOSEPH RIOUX.

4 avril 1889.—2.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu; à la dernière exposition provinciale :

- I. Un diplôme pour le meilleur tronpean de vaches canadiennes.
- II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.
- III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.
- IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne
- V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.
- VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.
- VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.
- VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.
- IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

21 mai 1888.

7 février 1889.—3

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1888--Arrangement pour la saison d'hiver--1889.

Le et après lundi, 26 novembre 1888, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.35
Pour Lévis.....	9.50
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surtendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 23 novembre 1888.